

**ET SI VOUS PROFITIEZ
D'UN MEILLEUR ÉQUILIBRE
DE VIE TOUT EN AUGMENTANT
VOTRE POUVOIR D'ACHAT ?**



Up chèque domicile

Le CESU Chèque Domicile® offre aux professions libérales et aux dirigeants non-salariés, jusqu'à 2 421 € par an qui permettent d'accéder à plus de 26 prestations de Services à la Personne telles que la garde d'enfants à domicile ou en dehors (crèche, assistante maternelle, ...), le ménage, repassage, jardinage... Le CESU Chèque Domicile® vous soulage du stress et des obligations quotidiennes et vous permet d'être plus disponible et efficace.

72% des travailleurs
disent « manquer de temps » au quotidien

Pourquoi choisir Chèque Domicile® ?



Pour augmenter votre pouvoir d'achat sans alourdir vos charges

Déduisez de votre bénéfice imposable, les dépenses effectuées en CESU Chèque Domicile®. Vous avez des salariés, bénéficiez également d'une exonération de cotisations fiscales et sociales* et de 25% de crédit d'impôt sur les aides versées**.

*dans la limite de 2 421 € par an et par bénéficiaire

**jusqu'à 500 000 € pour les entreprises soumises à IS



Pour améliorer votre équilibre de vie

Accédez à l'ensemble des 26 prestations de Services à la Personne telles que la garde d'enfants, soutien scolaire, ménage, repassage, aide aux personnes dépendantes, ...



Pour bénéficier de mesures fiscales avantageuses

Accédez au CIF*, mesure accordée aux entreprises sans restriction de statut juridique ou de secteur d'activité, y compris pour les Professions Libérales.**

*Crédit d'impôt famille

** Sous conditions de salariés bénéficiant du dispositif

Les caractéristiques de Chèque Domicile®



Accessible à tous

Professions Libérales, dirigeants non-salariés, salariés, temps plein, temps partiel, stagiaires, alternants, CDD...



Déductible des bénéfices imposables

Les CESU Chèque Domicile® sont déductibles de vos bénéfices et vous permet d'augmenter votre pouvoir d'achat.



Exonéré de cotisations fiscales et sociales

Sur l'aide versée dans la limite de 2 421 € par an et par bénéficiaire, dans le cas de structure avec salariés. 25 % de crédit d'impôt jusqu'à 500 000 € * sur les aides versées (pour les Entreprises soumises à l'IS).



Disponible en 2 formats

CESU Chèque Domicile® (papier) ou e-CESU Chèque Domicile®.

Encore plus d'avantages avec la version dématérialisée, le e-CESU Chèque Domicile®



Sécurité

En tant qu'employeur

- Pas de stockage
- Aucun risque de vol

En tant que bénéficiaire

- Des règlements 100 % protégés et des espaces en ligne soumis aux conditions sécuritaires les plus strictes



Facilité

En tant que bénéficiaire

- Un espace personnel en ligne complet (pilotage à distance, déclaration et paiement des prestataires, ...)
- Pas de démarches de remboursement auprès du CESU à faire pour votre intervenant



Économie

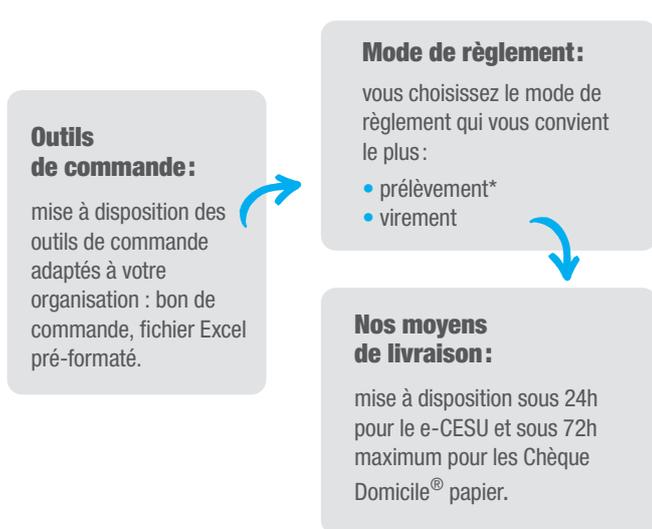
En tant qu'employeur

- Pas de frais de livraison

En tant que bénéficiaire

- Paiement au centime près

Chèque Domicile® c'est aussi une mise en place simple et rapide...



* à partir de la 2ème commande

... et un accompagnement par une équipe dédiée aux professions libérales



Conception du projet

Nous analysons vos besoins et vous aidons à trouver la solution la mieux adaptée à votre organisation et à votre budget.



Mise en place

Nous vous accompagnons dans la phase de mise en place du dispositif : communication interne, commande, production, facturation, livraison.



Pilotage et suivi du dispositif

Nous vous apportons notre expertise tout au long de la prestation. Toujours à l'écoute de vos besoins, nous analysons l'évolution du dispositif en place et vous recommandons d'éventuelles adaptations.

Le CESU Chèque Domicile®, la seule solution qui coûte moins cher que l'avantage octroyé !



Faire une simulation

Passez à l'action sur www.up.coop



Ou contactez-nous au :

0 811 87 87 87

Service 0,06 € / min
+ prix appel



Ga fait du bien
au quotidien